

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER_41
COMMUNE DE LASSAY SUR CROISNE

EGLISE

« RESTAURATION DU PORCHE ET DES INTERIEURS »

Dossier de Consultation des Entreprises
REGLEMENT DE CONSULTATION - RC

Juin 2019

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 22 juillet 2019 à 12 H 00

TRAITCARRÉ ARCHITECTES

25, rue Cambournac – BP 5 – 18700 Aubigny-sur-Nère

t : 02 48 58 59 25 – contact@traitcarrearchitectes.fr

ARCHITECTE DPLG & ARCHITECTE DU PATRIMOINE CDHEC

S.A.S d'architecture au capital 5000 euros – RCS Bourges 529 951 154

APE : 7111 Z – SIRET 529 951 154 000 10 – TVA n° FR74529 951 154

SOMMAIRE

Article 1	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
Article 2	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
2.1	Etendue de la consultation	3
2.2	Décomposition en tranche et lots.....	3
2.3	Complément à apporter au CCTP	3
2.4	Variante	3
2.5	Délai d'exécution	3
2.6	Modifications de détail au dossier de consultation.....	3
2.7	Délai de validité des offres	3
2.8	Propriété intellectuelle des projets.....	3
2.9	Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense.....	3
Article 3	PRESENTATION DES OFFRES	3
Article 4	JUGEMENT DES OFFRES.....	4
Article 5	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	5
Article 6	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	5

TRAITCARRÉ ARCHITECTES

25, rue Cambournac – BP 5 – 18700 Aubigny-sur-Nère

t : 02 48 58 59 25 – contact@traitcarrearchitectes.fr

ARCHITECTE DPLG & ARCHITECTE DU PATRIMOINE CDHEC

S.A.S d'architecture au capital 5000 euros – RCS Bourges 529 951 154

APE : 7111 Z – SIRET 529 951 154 000 10 – TVA n° FR74529 951 154

Article 1	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES
------------------	----------------------------------

La présente MAPA concerne :

« Lassay sur Croisne – Eglise – Restauration du porche & intérieurs - Janvier 2019 »

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront vers :

> **Courant septembre 2019**

Article 2	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES
------------------	---------------------------------------

2.1 Etendue de la consultation et mode d'Appel d'Offres.

Les travaux ont pour objet :

- « Lassay sur Croisne – Eglise – Restauration du porche & intérieurs - Juin 2019 »

Les travaux sont répartis en 3 lots :

- Lot n°1 : Maçonneries & Pierre de taille & Sculpture,
- Lot n°2 : Traitement de la pierre,
- Lot n°3 : Peintures murales,

Le présent MAPA est lancé pour ces 3 lots,

2.2 Décomposition en tranche et lots

Ces travaux sont répartis en une tranche UNIQUE,

2.3 Complément à apporter au CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

2.4 Variante

Sans objet,

2.5 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre d'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

Sans objet.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

2.8 Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

2.9 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense.

Sans objet.

Article 3	PRESENTATION DES OFFRES
------------------	--------------------------------

TRAITCARRÉ ARCHITECTES

25, rue Cambournac – BP 5 – 18700 Aubigny-sur-Nère

t : 02 48 58 59 25 – contact@traitcarrearchitectes.fr

ARCHITECTE DPLG & ARCHITECTE DU PATRIMOINE CDHEC

S.A.S d'architecture au capital 5000 euros – RCS Bourges 529 951 154

APE : 7111 Z – SIRET 529 951 154 000 10 – TVA n° FR74529 951 154

Les Candidats,
Auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

A - Un projet de marché comprenant :

- **Un Acte d'Engagement (SOUSSION)**
cadre ci-joint à compléter.
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)**
cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**
cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.
- **Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF).**
Cadre ci-joint à compléter.

B - Un mémoire justificatif des dispositions que l'Entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Les entreprises dissocieront CLAIREMENT la partie décrivant l'entreprise de la partie offre « spécifique » à ce dossier,

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'Entrepreneur.

En particulier, il devra y être joint :

- > Des plans d'ensemble et de détail explicitant les offres.
- > Les indications concernant la provenance des principales fournitures, et éventuellement les références des fournisseurs correspondants.
- > Un programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier.
- > Les indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés.

Article 4 JUGEMENT DES OFFRES

Le Maître de l'Ouvrage choisira l'offre qu'il jugera la plus intéressante.

Les critères retenus dans le jugement des offres seront examinés dans l'ordre suivant :

1/ Valeur technique des prestations, sur 50 points

Répartis comme suit :

- > Mémoire méthodologique et technique sur la façon d'envisager les présents travaux, 25 pts,
- > Références similaires en restauration d'édifices anciens, monuments historiques, églises etc ... (de moins de trois ans) en relation avec la nature des travaux, 25 pts,
- > ATTESTATION DE VISITE OBLIGATOIRE (à défaut offre éliminée),

Les candidats doivent prendre préalablement rendez-vous auprès de la mairie. A l'issue de la visite, l'attestation de visite sera délivrée par la mairie et devra être jointe à l'offre.

2/ Prix des prestations. Sur 40 points

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un Entrepreneur candidat, entre les prix au bordereau des prix unitaires, les indications portées en lettres sur ces derniers documents prévaudront et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Si ce détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées. Pour le jugement de la consultation, le montant de l'offre qui figurera

TRAITCARRÉ ARCHITECTES

25, rue Cambournac – BP 5 – 18700 Aubigny-sur-Nère

t : 02 48 58 59 25 – contact@traitcarrearchitectes.fr

ARCHITECTE DPLG & ARCHITECTE DU PATRIMOINE CDHEC

S.A.S d'architecture au capital 5000 euros – RCS Bourges 529 951 154

APE : 7111 Z – SIRET 529 951 154 000 10 – TVA n° FR74529 951 154

à l'article "2" de l'acte d'engagement, sera aligné sur le montant du détail estimatif rectifié indiqué ci-dessus. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un Entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'Entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La formule appliquée pour l'offre de prix P, par rapport à l'offre de prix la plus basse Po est la suivante :

Note attribuée = 40 * (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre considérée).

La collectivité se réserve le droit de négocier,

3/ Délais. Sur 10 points

- > Moyens humains et matériels affectés à l'opération afin d'assurer la qualité des travaux dans le délai prévu à l'AE, 5 pts,

Liste nominative des compagnons affectés à l'opération / compétences et niveau de qualification,

- > Proposition de planning et améliorations éventuelles, 5 pts,

Planning barre

Les dossiers remis seront valorisés en fonction de la qualité de la réponse, de son contenu, de sa lisibilité et de sa cohérence.

Article 5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les plis devront être déposés sur le profil acheteur www.pro-marchespublics.com.

La signature électronique des documents transmis est facultative.

Article 6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Renseignements administratifs :

Mairie de Lassay sur Croisne
2, route de Romorantin
41230 Lassay-sur-Croisne
02 54 83 86 22 & mairielassaysurcroisne@wanadoo.fr

Renseignements techniques :

TRAITCARRE ARCHITECTE
architecte DPLG & architecte du patrimoine CEDHEC
25 rue Cambournac

TRAITCARRÉ ARCHITECTES

25, rue Cambournac – BP 5 – 18700 Aubigny-sur-Nère

t : 02 48 58 59 25 – contact@traitcarrearchitectes.fr

ARCHITECTE DPLG & ARCHITECTE DU PATRIMOINE CDHEC

S.A.S d'architecture au capital 5000 euros – RCS Bourges 529 951 154

APE : 7111 Z – SIRET 529 951 154 000 10 – TVA n° FR74529 951 154

18700 Aubigny sur Nère
02 48 58 59 25 & contact@traitcarrearchitectes.fr

TRAITCARRÉ ARCHITECTES

25, rue Cambournac – BP 5 – 18700 Aubigny-sur-Nère

t : 02 48 58 59 25 – contact@traitcarrearchitectes.fr

ARCHITECTE DPLG & ARCHITECTE DU PATRIMOINE CDHEC

S.A.S d'architecture au capital 5000 euros – RCS Bourges 529 951 154

APE : 7111 Z – SIRET 529 951 154 000 10 – TVA n° FR74529 951 154